



REUNION D'INFORMATION DE RENTRÉE DES CLASSES DE SECONDE GÉNÉRALE
ET TECHNOLOGIQUE

Mercredi 23 septembre 2021

VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

- **Mme Nathalie JOUCLAS** : Chef d'Établissement
- **Mme Corinne MANSOUX** : Responsable du suivi des élèves à besoins particuliers
- **Mme Valérie DURUPTY** : Psychologue
- **A.P.E.L**
- **Mme Anne Vasdeboncoeur** : Adjointe de vie scolaire de Troisième et de Seconde
- **M. Nilton ROMA** : Responsable niveau de Troisième et de Seconde
- **Frère Stéphane-Marie** et **Mme Marie-Charbel DUPLOYER** : Référents de la Pastorale



LE PROTOCOLE ET CADRE SANITAIRE 2021-2022

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021





EBEP
Elève à
Besoins Educatifs
Particuliers

CORINNE MANSOUX, Responsable des EBEP

Faire le lien entre le scolaire
et le médical : orthophonistes,
ergothérapeutes...

Faire le lien entre les parents et
l'équipe pédagogique



Coordonner le suivi avec l'infirmière
et la psychologue de St Sulpice

Travailler avec les responsables
de niveaux
et l'équipe pédagogique pour la
mise en œuvre des
aménagement



Faire le lien avec la MDPH et les enseignants référents :

- Monsieur Castells : 6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème}
- Mme Moenecley : 3^{ème} / 2^{nde} / 1^{ère} / Terminales

Organiser les ESS : réunion annuelle (entre octobre et février) pour tous les élèves qui ont un PPS. **Mme Membrive vous contactera pour fixer le RDV.**

Suivre les PPS : informer l'équipe pédagogique des aménagements décidés lors de l'ESS

Coordonner le travail des AESH (AVS) : 5 AESH ont été nommées dans l'établissement.

Le constat des troubles est fait par le médecin qui suit l'enfant, au vu des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève. À partir de ces informations, nous proposons des aménagements.

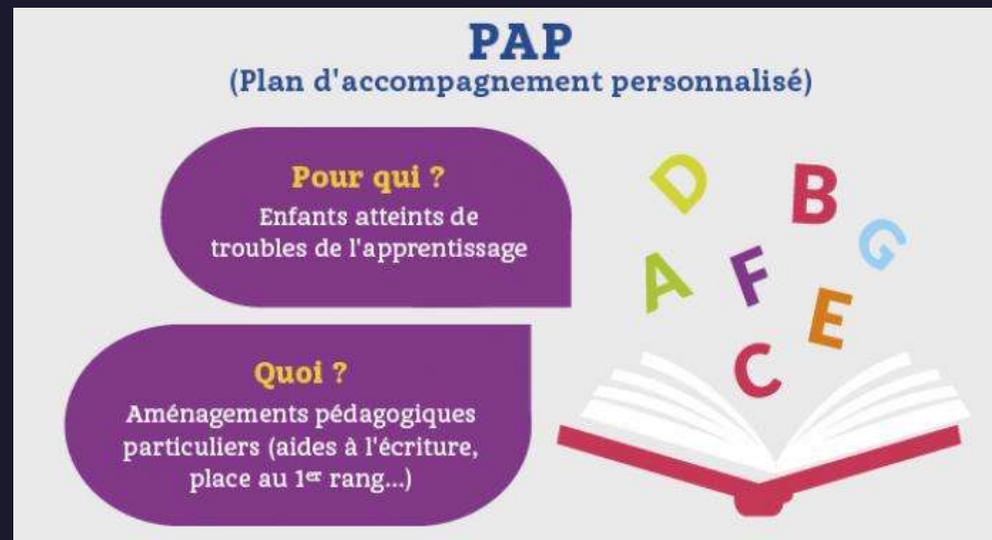
Le médecin de l'éducation nationale donne un avis sur la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé. Il valide ou invalide les aménagements proposés.

Il est vivement conseillé de demander cet avis au risque de se voir refuser les aménagements à l'examen. La démarche est à faire par la famille.

Liste des médecins agréés à consulter sur le site suivant :

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-de-medecins-agrees.118130.0.html>

Les PAP doivent être renouvelés en début d'année scolaire. Prendre RDV avec le Professeur Principal.



Demande d'aménagements d'épreuves pour les candidats en situation de handicap



1



Faire sa demande d'aménagement
OBLIGATOIREMENT
avant la fin des inscriptions



2



Obtenir un avis médical



Cet avis médical
doit être réalisé obligatoirement
auprès d'un médecin désigné par
votre CDAPH*

Liste des médecins disponibles sur le site de la Maison des examens
www.iledefrance.fr



*Conformément aux droits et de l'autonomie des personnes handicapées

3



Avis de la CDAPH* et décision de la Maison des examens
sur votre demande courant MARS
Réponse définitive



Parmi les possibilités d'aménagements des épreuves

- Une aide humaine et/ou technique (ordinateur, secrétaire, sujets en braille ou agrandis, interprète en langue des signes, aide dans les déplacements, salles dédiées...).
- Une majoration du temps imparti pour une ou plusieurs épreuves (1/3 ou 1/6 de temps).
- Une conservation des notes aux épreuves pendant 5 ans.
- Un étalement de passage des épreuves sur plusieurs sessions.

2 types de dossiers à compléter :

- procédure complète
- procédure simplifiée

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo47/MENE2034197C.htm>

Liste des médecins agréés à consulter sur le site
suivant :

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Liste-de-medecins-agrees.118130.0.html>

Valérie DURUPTY - PSYCHOLOGUE



PARCOURS PROFESSIONNEL

- 13 ans en établissements scolaires
- 7 ans au COREP : centre d'orientation et d'examens psychologiques
- 5 ans dans une association venant en aide aux enfants autistes

MISSIONS

- POINT - ECOUTE

Espace de parole pour les élèves afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations, leurs peines, leurs difficultés tant sur le plan affectif, social, scolaire, familial,... Il est parfois compliqué de s'investir dans sa scolarité lorsque l'on est envahi par des inquiétudes ou des questionnements.

- ORIENTATION

Accompagnement des élèves dans la recherche d'un projet professionnel :

- A la demande de l'élève de la 3^{ème} à la 1^{ère}
- Entretien individuel prévu pour tous les élèves de terminale

CONTACT

Lundi 9h - 17h

Mardi 9h - 17h

Jeudi 9h - 16h30

Vendredi 9h - 15h30

pecoute@st-sulpice.fr



LE CALENDRIER DE L'ANNÉE

- **Mercredi 22 septembre 2021** : Réunion d'information de rentrée de classes de Seconde
- **Mi septembre – début octobre 2021** : Tests numériques de positionnement en français et en mathématiques
- **Jeudi 23 septembre 2021** : Journée d'intégration à la base de loisirs ForestArena
- **Mardi 19 octobre 2021** : Remise du diplôme du D.N.B
- **Vendredi 26 novembre 2021** : Fin du 1^{er} trimestre
- **Jeudi 20 janvier 2022** : Réunion parents-professeurs
- **Vendredi 17 février 2022** : Fin du 2^{ème} trimestre
- **Vendredi 13 mai 2022** : Oraux de français
- **Mercredi 25 mai 2022**: Fin du 3^{ème} trimestre
- **Vendredi 10 juin 2022** : fin des cours
- **Mois de juin 2022** : stages de Seconde

LES GRANDS PRINCIPES DE LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- La classe de seconde générale et technologique est une classe de **détermination** qui comporte des enseignements communs à tous les élèves ainsi que des enseignements optionnels au choix
- Pourquoi s'agit-il d'une classe de détermination ? :
 - C'est une classe conçue pour permettre aux élèves de consolider et d'élargir leur maîtrise du socle commun des connaissances, de compétences et de culture en vue de réussir la transition du collège au lycée. Elle prépare à déterminer un choix de parcours au sein du cycle terminal jusqu'au baccalauréat dans l'objectif d'une poursuite d'études supérieures réussie et en vue de l'insertion professionnelle



Le socle commun des enseignements en classe de Seconde

Enseignements	Horaire élève
Enseignements communs	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	5 h 30
Sciences économiques et sociales	1 h 30
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Sciences numériques et technologie	1 h 30
Accompagnement personnalisé	
Accompagnement au choix de l'orientation	
Heures de vie de classe	

Les enseignements optionnels proposés à Saint-Sulpice

Les Arts
plastiques

Le Théâtre

Le cinéma-
Audiovisuel

Les. Sciences
et
Laboratoires

Les qualités et compétences à développer en seconde

Curiosité, capacité à établir des liens entre les matières

Capacités rédactionnelles, synthétiques et de développement

Questionnement, esprit critique et capacité d'argumentation et de démonstration

Implication en classe

Rythme de travail régulier

Autonomie

Quels apports pour les élèves ?

La classe de seconde apporte une culture générale solide et commune à tous les élèves

Accompagne les élèves vers des choix réfléchis de spécialités en 1ère générale qui sont en cohérence avec:

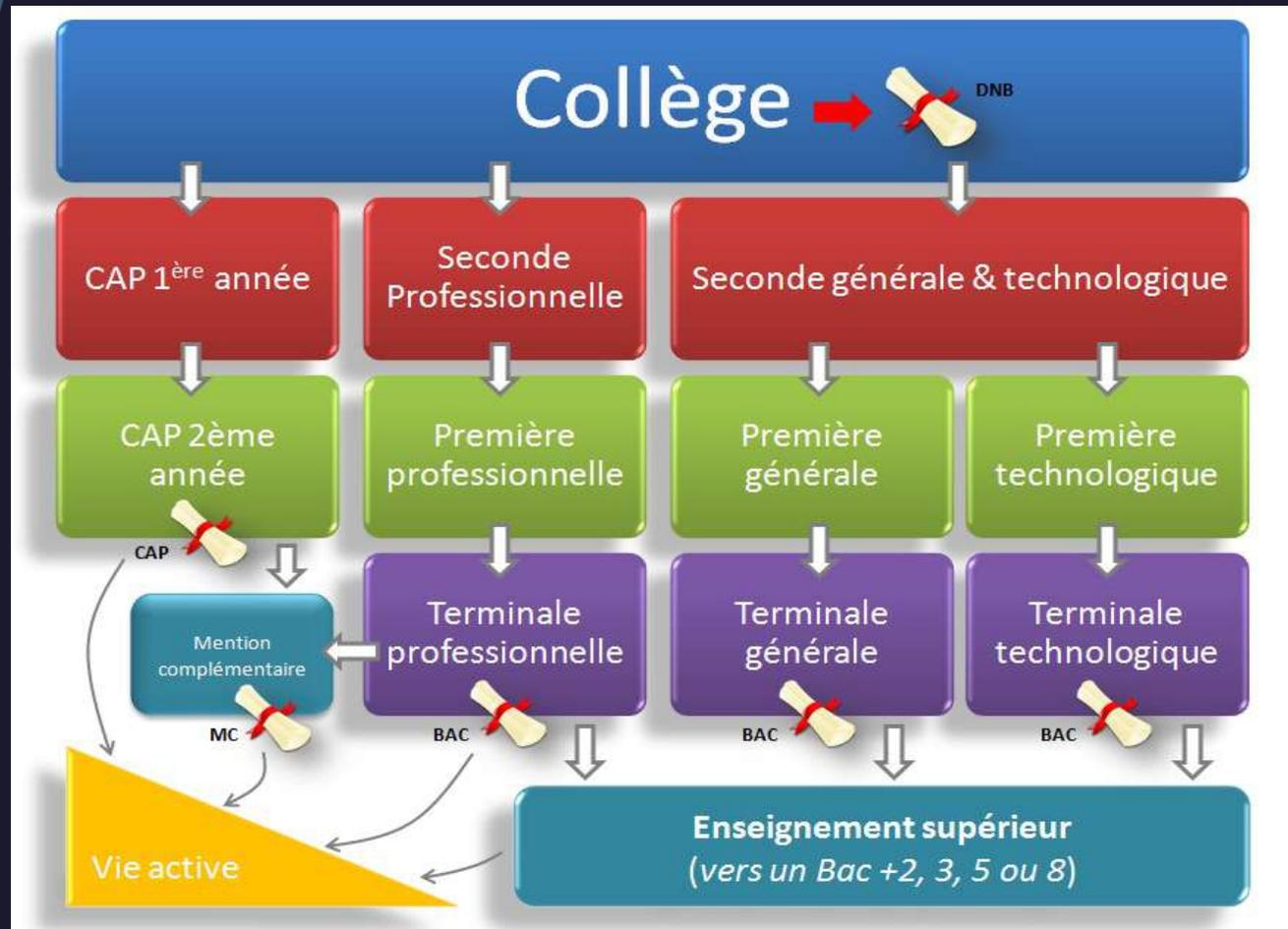
- Le profil de l'élève (compétence, niveau, intérêts)
- Le projet de l'élève
- Les attendus post-bac
- Accompagne aussi vers le choix d'une classe de première technologique ou professionnelle

Les dispositifs pour mieux accompagner les élèves

- Les TESTS NUMERIQUES DE POSITIONNEMENT : Prise en compte des besoins de l'élève après une évaluation nationale en français et en mathématiques
- Les heures de vie de classe : cheminement vers l'orientation
- Le programme IMPALA : aide à l'orientation sur une plateforme numérique sous forme de jeux



Après l'année de Seconde



La voie générale

LA VOIE GÉNÉRALE en 1^{ère} et en Terminale

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

> Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale

> Libre choix

> Durée 3 h

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS EPS

LANGUES ET
CULTURES DE
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES
EXPERTES

MATHÉMATIQUES
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS
ENJEUX DU MONDE
CONTEMPORAIN

Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités Première	Au choix 2 spécialités Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	12 h	12 h

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole
avec des enseignements optionnels spécifiques
** Avec un complément de 2 h en physique

Les spécialités en classe de première générale

- Trois spécialités à choisir obligatoirement :

- Arts plastiques
- Théâtre
- Cinéma-Audiovisuel
- Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Numérique et sciences informatiques

Les ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ de la VOIE GÉNÉRALE

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des enseignements de spécialité.
 - À la fin de la Seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent une combinaison de trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en Première (4h hebdomadaires par spécialité)
 - À la fin de l'année de Première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de Terminale (6h hebdomadaires par spécialité)

Les options facultatives :

Arts plastiques

Théâtre

Cinéma-Audiovisuel

La voie technologique

LA VOIE TECHNOLOGIQUE en 1^{ère} et en Terminale

Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets pour bien préparer aux études supérieures (notamment les BUT et les BTS qui ont des quotas réservés aux bacheliers technologiques).

Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- **ST2S** : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- **STI2D** : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- **STMG** : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et Techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)
- **STD2A** : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (accessible en Seconde)

La voie professionnelle

GRILLE HORAIRE BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

Volume horaire de référence (a) correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignement professionnel	330	266	260	856
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13	71
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13	57
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52	108
Prévention-santé-environnement	30	28	26	84
Économie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	26	84
Total	450 h	420 h	390 h	1 260 h

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	84	78	267
Mathématiques	45	56	39	140
Langue vivante A	60	56	52	168
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon les spécialités)	45	42	39	126
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26	84
Éducation physique et sportive	75	70	65	210
Total	360 h	336 h	299 h	995 h

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90 h	84 h	91 h	265 h
---	------	------	------	-------

TOTAL DES HEURES	900 h	840 h	780 h	2 520 h
-------------------------	--------------	--------------	--------------	----------------

PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	8 semaines	18 à 22 semaines
----------------	----------------	------------	------------------

(a) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2520 h)
 (b) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.
 (c) y compris les heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves en fonction de leurs besoins à l'issue du test de positionnement en seconde.
 (d) en terminale : insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche, CV, entretiens etc.) ou poursuite d'études (renforcement méthodologique etc.)

La décision des choix en fin de seconde

Pour choisir sa voie bac il est nécessaire de se poser plusieurs questions :

- Quelles disciplines m'intéressent le plus ?
- Quels sont mes résultats scolaires ?
- Quelles études envisager après le bac ?

L'important étant de choisir la voie, générale ou technologique ou professionnelle, dans laquelle l'élève sera en situation de réussite



Les procédures d'affectation en classe de première

1. Au deuxième trimestre :

L'élève et sa famille formulent des intention provisoires d'orientation sur « la fiche navette »

Le conseil de classe émet des avis provisoires

2. Au troisième trimestre :

L'élève et sa famille formulent des choix définitifs

Le conseil de classe répond par une proposition d'orientation qui devient décision d'orientation si elle correspond à la demande formulée par l'élève et sa famille

Si elle est différente, le chef d'établissement, de concert avec l'équipe pédagogique prend la décision définitive après un entretien avec la famille et l'élève